L'ABEILLE.

JOURNAL QUOTIDIEN.......................$12 } payable d'avance
TROIS FOIS PAR SEMAINE.$10 }

PAR BULLITT, MAGNE & Cie
No. 81, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 19 DECEMBRE 1842.

Pour President des Etats-Unis:

HENRY CLAY.

Message Presidentiel. — Nous publions aujourd'hui la traduction intégrale du Message que le Président Tyler a adressé au Congrès à l'ouverture de la session. Nous nous abstenons en ce moment de tout commentaire sur ce document; l'espace qu'il occupe et celui que nous sommes obligés de consacrer à notre correspondance de Paris nous obligent d'en renvoyer l'examen à plus tard. Nous le recommandons en attendant à l'attention de nos lecteurs.

CLAY CLUB.

Une assemblée spéciale aura lieu au local du Club, ce soir à 6 1/2 heures.

Des affaires d'importances seront soumises au Club. On recommande d'être ponctuel.

G. C. LAWRANSON, } Secrétaires.
W. E. DELAVIGNE, }

☞ La cérémonie annoncée par les Gardes d'Orleans, a eu lieu hier matin à la Cathédrale; les artistes du Théâtre ont exécuté plusieurs morceaux de musique religieuse qui ont été vivement appréciés. Un des membres de la Compagnie a prononcé un discours dans lequel il a fait d'éloquents appels à la charité et à la concorde. Le premier de ces appels a été entendu, comme on le verra par les communications suivantes, espérons que le second ne tardera pas non plus à l'être. La Compagnie a voulu accomplir noblement la bonne œuvre qu'elle avait méditée; elle était presque au grand complet et dans la plus belle tenue. Un grand nombre d'officiers d'autres corps et des magistrats s'étaient empressés de se rendre à son invitation. La solennité a été digne et du corps et de la généreuse inspiration qui l'avait dictée.

La compagnie des Gardes d'Orleans offre ses sincères remercîmens à Messieurs et Mesdames les artistes du Théâtre d'Orleans qui ont si généreusement offert leur concours, pour contribuer à rendre plus productive la quête faite hier au bénéfice des orphelins à l'Eglise St. Louis.

L'hospice de l'Association Catholique a reçu des Gardes d'Orléans, la somme de trois cent quatre piastres et demie, montant d'une quête faite, hier dimanche 18 décembre courant, dans l'Eglise St. Louis.

Nous remercions sincèrement le public et cette belle compagnie des Gardes d'Orleans, jeunesse si brave, si devouée, si Louisianaise, de cette aumone libérale, à laquelle, néanmoins, leur constante bonté nous a accoutumés.

Mais comment nous acquitter dignement envers Messieurs et Mesdames les Artistes du Théâtre d'Orléans?

A peine arrivés dans notre ville, ils ont généreusement consacré leur admirable talent à encourager et à pratiquer la plus utile et la plus tendre des vertus chrétiennes.

Grâces leur soient rendues! Ils sont venus au secours des humbles et des affligés, lorsque de prétendus pères spirituels avaient refusé leur assistance.

E. A. CANON,
Président de l'Association Catholique.

Ohio. — Les derniers arrivages annoncent que l'Ohio monte rapidement à Pittsburg, la crue a été de 13 pieds, à Cincinnati, les bateaux les plus forts se préparaient à reprendre leurs voyages. Ceci va rendre un peu d'activité au marché.

Congrès. — Comme c'est l'ordinaire au commencement de toutes les sessions, les séances des deux Chambres offrent peu d'intérêt et se passent à recevoir des notices de bills à introduire des documens officiels, ou à prendre des mesures d'organisation.

Senat. — Dans la séance du 8 courant, le Secrétaire de la Marine a adressé au Sénat un état des dépenses contingentes de la marine pour l'année qui finit au 30 septembre dernier. L'impression en a été ordonnée. Le Sénat ensuite a nommé pour son chapelain le révérend M. Tustin, qui a déjà exercé ces fonctions dans les deux dernières sessions. M. Benton a introduit un bill pour le rejet de la loi sur les faillites, ce bill a été lu une première fois, enregistré pour sa seconde lecture et envoyé à l'impression. M. Bayard, du Delaware, a présenté une résolution pour annuler les "Résolutions adoptées le 16 décembre 1837 à l'effet de faire disparaître du journal du Sénat la censure portée contre le général Jackson" (expunging resolutions). M. Bayard appellera prochainement l'attention sur sa proposition. Le Sénat s'est ajourné au lundi 12 courant.

Chambre des Représentans. — La séance de la Chambre a été presque complètement employée à la discussion soulevée par la proposition de M. Adams de supprimer l'article 21 du règlement de la Chambre; mais cette discussion n'a amené aucun résultat. M. Cost Johnson a fait ensuite un inutile effort pour faire rejeter le règlement qui n'accorde la parole à un membre que pendant une heure. Ce règlement a été maintenu.

Key West. — Le brick John C. Calhoun, parti de Charleston pour se rendre à la Havane avec une cargaison de riz, s'est échoué sur les récifs de Ledburg; il a été forcé de jeter à la mer une partie de sa cargaison et a été amené à Key West par des sauveteurs.

Le brick Laurence, parti aussi de Charleston pour se rendre à Mobile, a été également recueilli par les sauveteurs; il a dû être promptement réparé et aura pu continuer son voyage.

EXTERIEUR.

(Correspondance particulière de l'Abeille.)
Paris, 16 novembre 1842.

Le temps marche plus vite que la politique. Il n'y rien d'important à signaler depuis ma dernière lettre. L'union Franco-Belge est toujours dans le domaine des incertitudes. Ce qui paraît positif, cependant, c'est que le ministère, convaincu de son impuissance sur cette question, recule devant les difficultés que pourrait d'ailleurs prévoir, et bat en retraite sans combattre, comme un poltron qu'il est.

Pourtant le dernier mot n'est pas dit à ce sujet. Le roi s'est prononcé, dit-on, très positivement en faveur de l'union; et l'on connait assez la ténacité de ses opinions. Voici la réponse qu'on lui attribue à la députation de certaine industrie privilégiée: L'union douanière est indispensable au maintien de la paix; c'est assez dire qu'il faut en prendre son parti. Si nos lignes de douane ne sont pas portées à l'extrême frontière Belge, les douanes Prussiennes viendront s'établir sur nos frontières et se serait la guerre." On dit aussi qu'un mouvement orangiste serait non seulement possible mais imminent pour peu que la Belgique fut livrée à elle-même. La question, comme vous voyez, se complique de plus en plus.

Il ne serait donc pas impossible de voir revenir plus tôt qu'on ne s'y attendait M. Thiers aux affaires, car c'est l'homme le plus capable de faire triompher cette idée d'union qu'il a adoptée dès le principe. Dans l'état actuel des choses, le ministère ne saurait mener à bien une affaire sur laquelle il est profondément divisé. D'un autre côté, il ne pourrait guères se modifier sans crouler entièrement. Si donc Louis Philippe croit l'union utile, indispensable, il est de toute autre nécessité de se procurer un nouveau cabinet formé en quelque sorte en vue de la grande question à résoudre.

Le général Cass est parti pour l'Angleterre où il doit s'embarquer pour les Etats Unis à bord du steamer qui vous portera cette lettre. Avant son départ, les principaux résidents Américains à Paris, lui ont donné un diner d'adieux comme témoignage de leur estime et de leur sympathie. Le banquet présidé par M. Beasley, consul au Havre, présentait l'unanimité et l'animation d'une réunion de famille. Il y avait environ quatre vingt six personnes présentes et un assez grand nombre de souscriptions avaient été refusées à cause de l'insuffisance du local qui avait été choisi d'avance par le comité d'arrangement. Tout s'est passé comme il convient entre gens de bonne compagnie et compatriotes. Plus tard je te ferai de vous donner une analyse des discours qui ont été prononcés en cette occasion. Le secrétaire de légation, M. H. Ledyard, demeure chargé de représenter les Etats-Unis d'Amérique à Paris, en attendant qu'on ait donné un successeur au général Cass. Quelques personnes ici pensent que ce successeur sera M. Upshur, secrétaire actuel de la Marine.

Le général Belge Vandersmissen qui était détenu depuis deux ans pour la conjuration de 1840, s'est évadé des prisons de Bruxelles par un moyen renouvelé du général Lavallette.

La Cour d'assises de la Seine est maintenant saisie d'une affaire féconde en scandales. Cinq employés, et presque tous employés supérieurs de la préfecture de la Seine, bureaux de la voierie et des travaux publics, sont sous le poids d'une accusation de faux, de concussion, etc. Il y a 132 témoins à charge et 12 à décharge. Chaque jour les débats déroulent de nouveaux méfaits. Il est surprenant qu'un tel désordre ait pu se continuer si longtemps à l'insu du préfet ou des préfets, sur le maintien à plus de quinze ans.

Le steamer British Queen, dont le retard extraordinaire avait fait concevoir de vives inquiétudes, est enfin arrivé, comme vous l'aurez appris par le dernier voyage des steamers de Boston. Mais, à propos du British Queen, il paraît que c'est tout simplement par suite d'une erreur que la douane de New-York a perçu sur deux bâtiments belges les droits élevés qui ont motivé les représailles dont vous parlait ma dernière lettre. C'est du moins ce qu'a dit le consul américain à Anvers. Quelques journaux affectent de dire que cette erreur prétendue n'est mise en avant que pour couvrir honorablement un pas rétrograde. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette erreur est fort extraordinaire. Nous verrons d'ailleurs si la même excuse sera présentée au Zollverein qui lui aussi, veut user de représailles, ayant ou croyant avoir à se plaindre de l'Union américaine.

Angleterre. — Les dernières nouvelles de l'Indo-Chine sont plus favorables qu'on ne s'y attendait, celles de l'Inde surtout. On pense maintenant que, même en faisant retraite, la campagne de l'Affghanistan n'aura pas été sans résultat, puisqu'on a maintenant la presque certitude d'occuper le Penjaub.

En Chine on a aussi obtenu des succès. Cependant il ne faut pas se dissimuler que, si les choses continuent à marcher comme elles l'ont fait depuis le commencement de la guerre, on arrivera infailliblement, de succès en succès, à un désastreux échec. Les Chinois sont toujours battus, il est vrai, mais d'après les Anglais eux-mêmes, la résistance qu'ils opposent et leurs connaissances militaires croissent dans une progression effrayante. Vous trouverez dans les journaux d'intéressans détails sur la guerre de Chine.

Il y a eu depuis peu beaucoup de meetings charitistes et surtout des meetings de femmes, qui sont trop ridicules pour être dangereux. Ces dames laissent bien loin derrière elles la femme libre de M. Enfantin.

Espagne. — On assure que l'Angleterre est sur le point d'atteindre le but qu'elle poursuit depuis si longtemps en Espagne. Pour arriver plus sûrement à ses fins elle a habilement exploité l'état de pénurie où se trouve le trésor espagnol et fait passer en traité de commerce avantageux pour elle, c'est-à-dire ruineux pour l'Espagne, sous le manteau d'un emprunt. Si vous voulez que je vous prête, a-t-elle dit, acceptez mon traité; et pour un gouvernement dont la caisse est vide et qui ne trouve nulle part à emprunter, il n'y a guère à hésiter; car il s'agit de l'existence.

L'importance de l'emprunt serait d'un million de réaux (250 millions de francs). Pour sûreté du remboursement, la moitié du produit des douanes serait perçue par l'Angleterre, au moyen d'agens anglais ayant la haute inspection sur les douanes espagnoles. L'autre moitié serait affectée à indemniser les fabricans catalans que la mesure doit ruiner, on en convient d'avance. C'est prêter, comme on voit, à la petite semaine.

Mais ce qu'il y a de plus déplorable dans tout cela, c'est la surveillance que s'arroge l'Angleterre sur les douanes et sur les finances espagnoles. Après un tel traité, l'indépendance espagnole ne serait plus qu'un vain mot.

Le bruit court aussi que l'Angleterre va s'emparer de gré ou de force, de Fernando-Po et d'Anno-Bon. On a même, assure-t-on, fait partir un brick de guerre pour prévenir cette usurpation, comme si une telle force pouvait prévenir quelque chose!

Les inquiétudes que le gouvernement inspire à la presse ont été si vives dans ces derniers temps, que tous les journaux indépendants de Madrid ont cru devoir se coaliser afin de présenter une résistance plus énergique. Leur protestation rappelle, sous plus d'un rapport, la protestation de la presse parisienne en juillet 1830. Cependant il y a cette différence que la protestation de 1830 portait sur une violation manifeste et consommée de la charte, tandis que celle de la presse de Madrid ne porte que sur des craintes plus ou moins fondées, sur des éventualités. On croit que le but réel est d'amener une coalition parlementaire trop redoutable pour être traitée comme en a traité la dernière.

Il paraît positif que l'infant Don Francisco ne peut rentrer à Madrid. La permission qu'il en avait demandée lui a été très sèchement refusée. Seulement on l'a prévenu qu'il pouvait désigner la ville d'Espagne, autre que Madrid bien entendu, qu'il désirait habiter, et qu'on lui dirait si cette résidence convient ou non à l'autorité. — Autant vaudrait lui désigner une bonne fois le lieu de sa résidence, sa prison: il y aurait plus de franchise et moins de vexation.

S'il faut en croire un journal anglais, ordinairement bien informé, par ses correspondans, des événements diplomatiques, M. Olozaga, repoussé par les cours du Nord, aurait fait une tentative près la cour des Tuileries pour rétablir les relations diplomatiques ordinaires entre la France et l'Espagne, et proposer de la part d'Espartero des concessions importantes sur ses prétentions antérieures; ces concessions auraient même été de nature à satisfaire M. Guizot; mais Louis-Philippe ne s'en serait pas contenté et les choses demeureraient in statu quo. Je dois ajouter toutefois, pour être impartial, que le Messager dément cette nouvelle de la manière la plus formelle.

Orient. — Les populations du Liban sont en pleine insurrection. Druses et Maronites s'entendent pour chasser les autorités turques. Ainsi les faits protestent bien plus énergiquement que ne l'a fait la France contre le traité du 15 juillet. Les quatre puissances signataires de ce traité crurent faire merveille en arrachant la Syrie à la domination du pacha d'Egypte pour la remettre sous la puissance directe de la Porte; et l'événement a prouvé que le pacha seul est capable de gouverner cette province. Maintenant, que fera-t-on pour sortir de cette fausse position?

A toutes les remontrances des puissances signataires du traité la Porte a une réponse péremptoire: "Vous m'avez rendu la Syrie; je vous en remercie. Maintenant je l'administre comme je l'entends, et vous n'avez rien à y voir. La France seule, qui n'est pas liée par ce traité auquel elle n'a pas concouru, pourrait dire que, les choses étant remises sur l'ancien pied par des circonstances indépendantes de sa volonté, elle réclamait ses anciennes prérogatives, la protection des populations chrétiennes du Liban. Cette demarche elle doit la faire sans doute, l'intérêt de l'humanité autant que le soin de sa propre gloire lui en font un devoir sacré; mais la fera-t-elle? il est au moins permis d'en douter.

En Valachie le prince Alexandre Ghika vient d'être révoqué de son gouvernement par un firman de la Porte. Ce Ghika est un Néron au petit pied dont le plus grand tort est d'avoir déplu à la Russie. En se mettant bien avec elle il aurait pu voler, piller, tuer, et tout faire en un mot impunément, car nul n'y eut trouvé à redire; mais il n'a pas eu ce soin, et le voilà tombé. La Porte a très candidement avoué que la déposition du prince n'avait eu lieu qu'à la sollicitation du cabinet de St-Petersbourg, et qu'après avoir terminé l'affaire de Servie contrairement à ses intérêts et à ses vœux, il fallait bien faire quelque chose pour cet excellent allié." On croit que le nouveau prince sera le général Russe Kiss Eleff, à la bonne heure, on n'aura pas au moins, à nier l'influence Russe en cette circonstance.

Faute de cette franchise, les affaires de Servie sont comme une bouteille d'encre. Le prince déchu avait reçu quelques services de la Russie; mais il aimait un peu à faire à sa tête, lorsqu'il s'agissait du gouvernement qu'il avait pris au sérieux. De sorte que placé entre deux protecteurs, la Russie et la Turquie, il avait donné la préférence au plus faible pour n'avoir pas la main forcée. L'événement a prouvé qu'il se trompait en ce sens que si le protecteur faible le laissait maître chez lui, il n'a pas pu le défendre contre les embuches du protecteur puissant et intéressé. Le nouveau prince est une créature de la Russie; d'ailleurs les Boyards qui ont fait la révolution sont soudoyés par la Russie. La révolution est donc un fait Russe accompli par les intrigues de la Russie et dans son intérêt. Cependant on faire courir le bruit que la Russie a reçu avec déplaisir la révolution. Le consul Russe proteste avec les autres consuls; mais il est censuré peu après par son gouvernement, pour ce fait, M. de Boutenief, en arrivant à Constantinople, communique aux représentans des puissances Européennes une note ambigüe où l'on parle de consolider le pouvoir en Servie, mais non point de le restaurer. La Porte qui avait reculé devant la protestation de l'Europe occidentale, sanctionne brusquement la révolution Serbe après la première audience de M. de Boutenief. Le firman de nomination du nouveau prince est expédié, dit-on; maintenant voici une nouvelle postérieure qui dit que le firman n'est pas parti et que rien n'est terminé vu la protestation de la Russie. Que faut-il croire? ne doit-on pas demander comme Basile, qui est-ce qu'on trompe ici? J. M.

P. S. Le major Poussin, qui a habité quinze ans les Etats-Unis comme aide-de-camp du général Bernard, va publier le mois prochain une Histoire politique et industrielle des Etats-Unis d'Amérique dont j'attends avec impatience l'apparition pour vous en donner mon avis. Le major Poussin a déjà publié, il y a un an une analyse raisonnée de l'ouvrage de M. de Tocqueville sur les Etats-Unis.

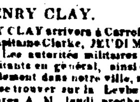

HENRY CLAY.

L'honorable HENRY CLAY arrivera à Carrollton à bord du steamboat Luna, capitaine Clarke, JEUDI MATIN prochain, 22 du courant. Les autorités militaires et autres, les sociétés et les habitants en général, ainsi que les personnes résidant actuellement dans notre ville, sont respectueusement invités à se trouver sur la Levée vis à vis la rue Poydras, à 10 heures A. M. Jeudi prochain, pour se joindre à la procession qui se formera sous la direction du grand marshal, Julien Neville, assisté de ses députés.

ORDRE DE LA PROCESSION

1o. Un député marshal.
2o. Escorte militaire composée de la Légion de la Louisiane.
3o. Le grand marshal
4o. L'honorable HENRY CLAY, le gouverneur de l'Etat et le président du comité, dans une barrouche ouverte attelée de quatre chevaux gris.
5o. Les compagnons de voyage de M. Henry Clay et le comité d'arrangement dans des voitures.
6o. Le secrétaire d'Etat, l'avocat-général, l'avocat du district et le trésorier d'Etat.
7o. La suite du gouverneur en uniforme et à cheval.
8o. Le gouverneur élu et les membres élus du sénat et de la chambre des représentants de l'Etat.
9o. Le major général John L. Lewis, et son état-major, les brigadiers-généraux Horatio Davis et Leonard et leur état major, et les autres officiers de la milice en uniforme et à cheval, placés selon leurs grades.
10. Les vétérans de 1814 et 1815.
11. Les juges de la Cour Suprême et autres Cours et les officiers des différentes Cours.
12. Le maire de la ville et le conseil général.
13. Le maire et les membres du conseil de la ville de Lafayette.
14. Les recorder et aldermen de la municipalité No. 1.
15. Les recorder et aldermen de la municipalité No. 2.
16. Les recorder et aldermen de la municipalité No. 3.
17. Les officiers de la marine Texienne.
18. Le major général Gaines et son état-major, ainsi que les autres officiers de l'armée des Etats Unis.
19. Les officiers de la marine des Etats-Unis.
20. Les consuls étrangers.
21. Les juges et officiers de la Cour de District des Etats-Unis, le maître de poste, le collecteur du port, l'officier et l'inspecteur du port.
22. Le régistrateur et le receveur du bureau des terres.
23. L'avocat de district des Etats-Unis et le marshall des Etats-Unis.
24. Les capitaines de navires et steamboats.
25. Les pompiers.
26. Les sociétés de Bienfaisance et autres sociétés.
27. Les citoyens en général.
28. L'escorte militaire composée du Bataillon Washington.

La procession partira de l'extrémité de la rue du Canal, descendra la rue de Chartres jusqu'à la rue de l'Esplanade, remontera par les rues Royale et Saint Charles jusqu'à la rue Poydras, passera par la rue Carondelet pour se rendre à la demeure du Dr. Mercer où les cérémonies seront terminées et la procession pourra se disperser.

Plusieurs steamers se sont volontairement offerts pour partir à 9 heures pour Carrollton et former une escorte au steamboat dans lequel M. Clay descendra le fleuve. Le convoi formé, ils reviendront et descendront le fleuve jusqu'à la presse à coton d'en bas, et reviendront vis-à-vis la rue Poydras, où M. Clay débarquera accompagné du comité qui est allé le prendre à Plaquemine. Il sera alors présenté au comité d'arrangement qui l'introduira en ville. La procession se formera alors conformément au programme ci-dessus.

Un salut de cent coups de canon sera fait sur la levée vis-à-vis la place d'armes et la rue de Canal par un détachement de la Légion de la Louisiane et le Bataillon Washington, quand les steamers passeront devant la ville en montant et en descendant le fleuve. Le premier coup de canon sera tiré par le détachement de la Légion d'en bas aussitôt que les steamers arriveront à la Presse. Le feu sera exécuté de manière à durer jusqu'au débarquement de M. Clay.

Les capitaines de navires et des steamers sont invités à hisser leur pavillon.

WM. CHRISTY, Président.

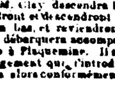

QUARTIER-GENERAL,
LEGION DE LA LOUISIANE.
Ordre No. 18

Nlle. Orléans, le 17 décembre 1842.

Les officiers, sous-officiers et soldats de la Légion de la Louisiane, sont informés que ladite Légion vient d'être invitée par le comité d'arrangement, à assister à la réception de l'honorable sénateur Henry Clay, de l'Etat du Kentucky, qui vient visiter la Nouvelle Orléans.

En conséquence, la Légion de la Louisiane prendra les armes Jeudi prochain, 22 du courant, et se réunira sur la Place d'Armes à dix heures précises du matin, en grande tenue d'hiver.

Le major d'artillerie est chargé de faire sortir la Batterie, et de prendre les mesures nécessaires pour assurer le service de l'arme confiée à ses soins.

La plus grande ponctualité est recommandée.

Par ordre du Brigadier-Général Charles Cuvellier, commandant la Légion de la Louisiane.

(Signé) CHS. L. DUROCHER,
19 déc Aide-de-Camp.

Messieurs HERBAULT FRERES ont transporté leur bureau, rue St. Louis, No. 66, entre Royale et Bourbon.

Nouvelle Orléans, 20 novembre 1842. 20 nov

Le retard est la perte du temps.

C'est une très grande vérité, et cependant combien est petit le nombre des personnes qui agissent avec promptitude dans des cas de maladies très graves. Lorsque la maladie influe sur le physique, il n'y a pas de temps à perdre pour se procurer un remède qui vous guérisse sans délai. Pour les maladies chroniques, telles que: rhumatismes, écrouelles, scrofules, affections des glandes, éruptions cutanées obstinées, ulcères, tumeurs, douleurs dans les os, et autres maladies semblables, il a été reconnu que le meilleur remède à y apporter était la SALSEPAREILLE DE SAND. Ce remède, doux et agréable au goût, opère sur tout le système en général, purifie le fluide vital, donne de l'énergie et de la vigueur aux nerfs, et arrête la débilité. Les nombreuses personnes qui ont fait usage de la Salsepareille de Sand n'ont pas tardé à en ressentir les merveilleux effets, à améliorer promptement leur santé et à se rétablir complètement.

Pour preuve de sa valeur et de son efficacité, voir les certificats publiés journellement dans les différens journaux.

Préparé et vendu en gros et en détail, et pour l'exportation par M. B. Sands & Co., droguistes et chimistes, bâtisses en granit 273, Broadway, encoignure Chamber street, New-York.

Vendu à la Nouvelle-Orléans, en gros, en détail et pour l'exportation à leur bureau du Sud, rue St. Charles, No. 19

et aussi chez SICKELS & Co., 66, rue du Canal,
et ANDREW OLIVER & Co. 61, rue de Chartres.

Et chez tous les apothicaires et marchands-droguistes des Etats-Unis.

Prix:—$1 la bouteille,
Six bouteilles pour $5.

☞ IMPORTANT. — Insistez pour demander la Salsepareille de SAND, non une autre.

☞ CECI est pour certifier que le soussigné a été pendant plusieurs années fortement tourmenté de douleurs aigues, provenant d'un rhumatisme chronique, et qu'il a été conseillé en février dernier de se procurer auprès du Dr. Fitch un peu de son élixir végétable indien. Je m'en suis donc procuré et à mon grand étonnement, il m'a été d'un grand secours; je n'ai plus éprouvé la moindre douleur après en avoir pris quelques doses et je n'ai plus souffert du tout depuis cette époque.

Colombia, S. C. 21 avril 1842. JESSE HART

☞ Vendu par Comstock & Bros, 26, Magazine.

COMMERCIAL.

COMMERCIAL ETRANGER.

LIVERPOOL, le 19 novembre 1842.

Le coton a été en bonne demande, et les cours se sont maintenus en plein jusqu'à mercredi. Dans l'après-midi de ce jour, le steamer de Boston est arrivé, et les avis reçus ont confirmé la nouvelle de l'abondance de la récolte. Cette circonstance a engagé les détenteurs à offrir leur stock plus librement, et la tendance du marché a depuis lors été en faveur des acheteurs. Il nous est impossible cependant de faire aucun changement à nos prix courans de vendredi dernier.

Les ventes de la semaine s'élèvent à 26,780 balles, sur lesquelles 2,000 balles des Etats-Unis ont été prises par les spéculateurs et 130 de pour l'exportation.

Le cours déclaré aujourd'hui par le comité des courtiers est comme suit pour les sortes américaines: "Bowed," 4½ 4. Mobile 4 1/4 et Orléans 5 1/4 d la livre.

HAVRE, le 15 novembre 1842.

Le désir manifesté par les détenteurs de réaliser promptement a occasionné une baisse de f 1 à f 1 50 dans les qualités ordinaires des Etats-Unis. Ce besoin d'activité dans les transactions est peut-être le résultat des nouvelles reçues d'Angleterre, mais l'approche de la fin de l'année est habituellement l'époque à laquelle se font les grandes affaires; d'un autre côté cependant, les avis reçus des départemens manufacturiers sont d'une nature favorable, la quantité de matières brutes dans ces départements est fort peu élevée, et comme les manufactures sont en pleine activité, il est plus que probable qu'elles auront avant peu besoin d'un nouveau stock. Les ventes du 7 au 14 novembre, sont: 3,113 balles Nouvelle Orléans, à 84, 80 et 93 droits payés; 347 Mobile à 86 et 84; 1,067 Upland de 88 à 86.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire	Dumfrieshire, Cowan, Liverpool,	W H Haynes
	Meguntecook, Mayo, Havre,	S & J P Whitney
	Panthea, Dennis, New York,	A Cohen
Barque	Nereid, Iérant, Liverpool,	L H Gale
	Huntress, Griffin, New York,	S & J P Whitney
Brick	Apalachicola, Bredell, Laguna,	A Capdevielle & Cuenllo
Goel.	Magnet, Taylor, Apalachicola,	Capit
	Columbia, Rapallo, Laguna,	B Otero
	Intrepid, Tilton, Mobile,	O B Dinter & co
	Wm. Penn, Gurand, Laguna,	J J Fernandez
	Louisiana, Eddy, Charleston,	Barelli & co
	Charles, Kelfahey, Mobile,	Capit

ARRIVES.

Bateau de remorque Panther, Davis, des Passes—avec le navire Clinton.
Bateau de remorque Tiger, Crowell, des Passes.
Bateau de remorque Star, Heaton, des Passes.
Bateau de remorque Claiborne, Davis, des Passes.
Bateau de remorque Dan. Webster, Limbert, des Passes.
Bateau de remorque Prairie, Davis, des Passes.
Navire Ville de Paris, Sturgis, du Havre.
Navire Memphis, Knight, de New York.
Navire Michigan, Husty, de Liverpool.
Navire Caledonia, Bines, de Londres.
Navire Clinton, Hartley, de New York.
Navire Eulalie, Thore, de Bordeaux.
Barque Venner, Dubbs, de Baltimore.
Brick Sultana, Pastelo, de Londres.
Goel Virginian, Burrows, de la Mobile.
Goel Thomas, Aworthy, de la Havane.
Goel. Grecian, Colon, des Attakapas.
Steamer Elizabeth, Miller, Monroe, Washita
" Great Western, Throckmorton, Memphis
" Neptune, Hicks, Cincinnati.
" Queen of the West, Birkell, Cincinnati.
" Belle of the West, Whitten, Cincinnati.
" Dove, Bolt, St Louis.
" Diamond, Myers, Cincinnati.
" J Dupré, Hoffman, Covington.
" Yazoo, Mosby, Vicksburg.
" De Soto, Dalman, d'Alexandrie.
" Denizon, Shrodes, Columbia.
" Express Mail, Halderman, Louisville.
" Telegraph, Cummings, St. Louis.
" Gen. Harrison, Oates, Baton Rouge.
" Maid of Kentucky, Lilliard, Vicksburg.
" Ocean, Bennett, Louisville.
" Joan of Arc, Church, Paducah.
" Belle Air, Streck, Baton Rouge.
" Colorado, Urr, Bayou Rouge.
" Brilliant, Hart, Bayou Sarah.

MEMORANDA.

Ports étrangers.

Bordeaux, 1 nov—Partie Ligeus, Waterhouse, N. Orléans.

Liverpool, 16—Arrivé, steamer Britannia, Boston; le 13; nov Vandalia, Western, N. Orléans.

Liverpool, 17 nov—Partis, Shakspeare, Henderson, N. Orléans; 4, Rosa Dee, Brown, do; Lord Maidstone, Taylor, do; Ann, Jeffrey, do; Pearl, Darke, do.

Liverpool, 13 nov—Entré pour prendre chargement, Ultonia, Smith, N. Orléans; 16, Glasgow, Douglass do Annunciade, Fandora, Norton, N. Orléans, partant le 24 novembre; Ellen Brooks, Day, de et incertain; England, Johnson, do do; Francis Ann, sous pm

Alicante, 27 oct—Arrivé, Auasvon, Wedge, N. Orléans.
Breme 3 nov—Parti, Agnese, Bosse N. Orléans.
Parti de Cork, le 1er. nov. Marion, Mills, N. Orléans.
Arrivés à Gibraltar le 20 nov—Boreine, Thompson, N. Orleans; 20, Mary Fennell, Skolfield, de Livourne et parti pour la N. Orléans
Parti de Milford, 16 nov, le Liverpool, Swinford, N. Orléans.
Arrivé à Trieste le 26 oct, Persian, Robbins, N. Orléans.
Marseille, 8 nov—Parti, Isaac Mead, N. Orléans; Elizabeth, Firth, do.

Portsde la côte.

New-York, 7 décembre—Partis, navire Nicksburg, Berry, N. Orléans; 7, expédié, navire Ohio, Lyons, N. Orleans; arrivé brick Tom Paine, Anderson, N. Orléans
Boston, 7 déc—Arrivé, navire Columbus, Cofin, Nlle. Orléans.
Portland, 2 déc—Expédiée goelette Declaration, Lowder, N. Orléans.
Charleston, 10 déc—Arrivé, navire Chapman, Thomson, N. Orléans.
Philadelphie, 6 dec—Arrivé, nav. St. Louis, Marks, Nlle. Orléans.

DEPARTS DES NAVIRES A VAPEUR.

	D'ANGLETERRE	DE BOSTON
Britannia	4 déc.	1 jan

DERNIERES DATES.

New-York	déc 8	Londres	nov	19
Boston	dc 7	Liverpool	nov	19
Baltimore	déc 6	Paris	nov	17
Washington	déc 8	Havre	nov	15
Philadelphie	déc 6	Bordeaux	nov	1
Charleston	déc 11	Vera-Cruz	nov	15
Havane	déc 3	Mexico	nov	2
Galveston	déc 8	Tampico	nov	26

☞ M. BOYER a l'honneur de prévenir les parens de ses élèves que les examens commenceront dans son institution jeudi prochain, 22 courant, de 4 à 6 heures, de l'après midi, et qu'ils se continueront aux mêmes heures le vendredi et le samedi suivant.

☞ Mrs. les chargeurs par le navire Talma, pour Bordeaux sont priés d'envoyer leurs connaissemens au bureau du soussigné. Ce navire devant être expédié lundi 19 courant. 19 déc CH. DUFOUR.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

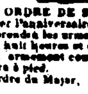

ORDRE DE SERVICE

Pour célébrer l'anniversaire du 23 Décembre 1814.

Le bataillon prendra les armes dimanche prochain 25 de décembre, à huit heures et demie du matin, en grande tenue d'hiver, et armement complet. Réunion à l'Arsenal. Le train sortira à pied.

Par ordre du Major,
J. F. SAUTON,
18 déc Adjudant-Major.

JEUNE GARDE A CHEVAL.

Vous êtes prévenu qu'il y aura un comité général le 20 de ce mois, à 6 heures précises du soir, afin de faire une élection de premier lieutenant; ainsi veuillez ne pas manquer à une occasion si utile pour le bien de la Compagnie. L'on se réunira chez le camarade Auch, magasin de sellerie, rue Condé, entre Ste. Anne et Dumaine.

Par ordre supérieur,
Le maréchal-des-logis chef.
17 déc JACQUES LEON.

CONSULAT DE FRANCE.

Le chancellier gérant le Consulat de France de la Nouvelle Orléans, invite les personnes dont les noms suivent, à se présenter dans sa chancellerie, rue Royale, No 280, entre Ursulines et Hôpital, pour y prendre connaissance d'affaires qui les intéressent; il invite également les personnes qui pourraient donner sur les individus désignés ci-après, quelques renseignemens, à les lui transmettre verbalement ou par écrit:

MM. Perruchot, tourneur en fayence, Mathieu Bores, Mlle Annette Chauvellier, MM. Jean Charles Jules Delecques, Bautain, artiste dramatique, Joseph Renaudin, Michel Remel, Louis Henri Hornet, Jean Berange ou Barange, Adrien Vivilla, Joseph Invenction, Jean Ulysse Ducoing, Charles Job, Marbec, cordonnier, Louis Hoffman, Michel Vergeron, Auguste Chalenge, Jean Pierre Peres, Jean Gras, Joseph et Joseph Xavier Bernard, Bernin Canceau, Antoine Barus, Marie Napoléon Caille, Joseph Burgun, François Burion, boulanger, Bienvenu Gragon, Lazare Domage, Louis Adolphe Tanet, marin, Stanislas Théodore Garat, Mme Virginie Soudé, femme Tavinaux, MM Julien Chartier, Claude Antoine Deboage, Isidore Leclere, Comberet, Eugène Carrière, Jean Baptiste Duboussel, Pierre Simon L'Huillier, Dusson de St. Romplet, Charles Guérineau, De Gascq, Noel Caupin, Mme Veuve Barden, M. Champeaumier Mangard.

19 déc

On trouvera chez les soussignés, les articles suivans garantis frais et de première qualité, à des prix excessivement modérés:

Jambons de Westphalie,
Saucissons de Lyon,
Fromages: ananas, Neufchatel et Hollande,
Sardines à l'huile en boîtes et demi-boîtes,
Petits pois au beurre et au naturel,
Truffes pures du Perigord (de Joseph Colin)
Moutardes: anglaise, française et du Kentucky,
Mushroom, walnut et tomato ketchups,
Vermicelli et macaroni,
Confitures: françaises, américaines et de la Havane,
Salaisons américaines et françaises, assorties,
Homars conservés,
Liqueurs assorties, Curaçao blanc et rouge,
Marasquin et rossolis,
Vraies liqueurs de la Martinique!

VALETON FRERES,
19 déc No. 22, rue St. Charles sous le Verandah.

AVIS—Application ayant été faite à la Cour de District pour autoriser à faire un arrangement concernant les réclamations de la Banque du Commerce de Natchez à la Banque des Marchands de la Nouvelle-Orléans; Toutes les personnes intéressées déduiront dans les dix jours de la première publication de cet avis, les motifs, s'ils en ont, pour lesquels cette autorisation ne serait pas accordée.

PETER CONREY, Jr. } Commissaires liquidateurs
ROBERT COPLAND, } de la Banque des Marchands
JOHN CALHOUN. } de la Nouvelle Orléans.
19 déc—8

AVIS.

Nous sommes chargés de la part d'une personne absente, de vendre des propriétés de ville bien situées, aux conditions suivantes:

Le capital de la vente non exigible, mais seulement les intérêts, et la dette du capital et des intérêts devant s'éteindre à la mort de la personne en faveur de laquelle les intérêts seraient dûs et dont la santé est très mauvaise.

J. & L. GARNIER,
30 nov—19, 9pa. 186, rue Royale.

POUR GALVESTON (Texas)—Sous partie samedi prochain 24 du courant, à 4 heures P. M.—Le steamship à basse pression, doublé et chevillé en cuivre, NEW YORK, capitaine John J Wright, partira positivement comme il est dit ci dessus.

Ce bâtiment a été complètement mis en ordre pendant son séjour au Nord; il a de nouvelles bouilloires très fortes et un embas en fer tout neuf. Les aménagemens de chambres et d'entrepont offrent toute espèce de comfortable aux passagers.

Pour fret ou passage s'adresser à bord, vis à vis la rue Conti, ou à HAWTHORN & WOODS,
19 déc 63, Gravier.

POUR HAVRE.—Le navire neuf, EDOUARD, capitaine Lagueronne, partira sous peu pour le susdit port. Pour fret de 500 balles, ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à CH. DUFOUR,
19 déc rue Conti, No. 11

POUR LE HAVRE (passage seulement)—Le beau navire français A. 1, CHATEAUBRIAND, capitaine F. Laborde, ayant toute sa cargaison engagée, partira le 1er janvier. Pour passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à HERBAULT FRERES,
19 déc ou AUG MOLIER, 50, St. Louis

POUR NEW-YORK—Devant sortir positivement—Le navire GENESSEE, capt. Lombard, partira comme il est dit. Pour balance du fret de 60 à 70 boucauts spare, ou passage, s'adresser à bord vis à vis l'hôtel de la monnaie ou à
19 dec FOSDICK & BRO., 66, Camp

POUR NEW YORK—La barque JOHN CARVER partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis les magasins triangulaires ou à
19 dec T & S TOBY & BOGERT, 70 Camp

POUR PHILADELPHIE—Le brick BOURNE, capitaine Bradley, partira immédiatement. Pour balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à T & S TOBY & BOGERT,
19 dec 70 Camp

POUR LA MOBILE—(par le fleuve) la goelette FREDERICK, capitaine Simmons, ayant presque tout son chargement, partira mercredi. Pour fret s'adresser à bord au dessus de la tangée de la cayenne, ou à FOSDICK & BROTHER,
19 déc 66, Camp

POUR MOBILE—Mercredi 21—La goelette SOPHIE THERNER, capt. Simmons, partira positivement comme il est dit ci dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à
19 déc FOSDICK & BRO. 66, Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire ALLEGHANY, capt. J. B. Ames, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
19 dec J. H. ASHBRIDGE, 37 Camp

BALDWIN & Co. (autrefois Taylor, Baldwin & Co.) de Newark, N. J. (favorablement connus des marchands de cette partie de l'Amérique depuis vingt sept ans, comme fabricants de bijouterie riche, boîtes de montre, cadrans, etc.) ont par suite du dérangement de leurs relations commerciales entre le Sud et le Nord, cru devoir établir dans cette ville un dépôt de leurs marchandises, ainsi que de belles montres (qu'ils reçoivent constamment des assortiments de mouvements de montres venant directement de la maison bien connue M. J. Tobias et Co. de Liverpool, Angleterre,) convenables aux négociants et aux particuliers, en gros et en détail, ont pris des arrangements avec la maison H. E. Baldwin & Co. No. 7, rue de Chartres, où on trouvera en tous temps un riche assortiment de bijouterie et de montres qui sera constamment renouvelé par les paquebots de New York, ainsi que les dernières modes et formes de leurs manufactures, et de celles de Londres et de Paris.

La plus grande partie de ces marchandises étant manufacturée par eux-mêmes, à leur propre établissement, ils peuvent en toute confiance répondre de la qualité qu'ils garantissent aussi bonne que celles des marchandises de même genre venues sur cette place.

Une des meilleures manufactures d'argenterie du Nord, s'étant associée à eux, ils auront aussi constamment en mains un bel assortiment de ces articles et pourront à toute époque remplir depuis le dessein le plus uni jusqu'à celui qui demande le plus d'ornements, tous les ordres qui leur seront adressés.

H. E. Baldwin et Co auront aussi dans leur stock, un riche assortiment de pendules, lampes, girandoles, &c. des manufactures d'Angleterre, Paris et Philadelphie, aussi coutellerie (de table et de poche) plaqués, huiliers, flambeaux, corbeilles, cabarets, thé, beaux fusils des meilleurs établissements de Sheffield et Birmingham, aussi un grand assortiment de très beaux articles de goût. Ils sont aussi les agents pour la vente des carabines supérieures de Barlett, Flasques d'or de Browne, ou en feuille pour dentistes.

Ils feront constamment leurs efforts pour maintenir à la Nouvelle Orléans, un assortiment de marchandises égales en beauté, en qualités et richesses à celles offertes dans les plus grandes villes de l'Union (marchandises que les citoyens de cette partie du pays ont toujours eu plus de dispositions à acheter que celles sans valeurs des marchés de New York) et de les fournir à des prix raisonnables.

19 dec—1 m.

Rue Royale, encoignure St. Pierre et rue St. Charles, en face de l'Exchange Hotel.

THEO. MOREAU, arrivant de Paris, a l'honneur de prévenir les Dames que mardi, 20 du courant, il fera l'ouverture de divers caisses de chapeaux. Voulant se défaire de ces articles, il les vendra à bon marché.

Articles divers pour Dames et Messieurs, choisis pendant son séjour dans la capitale et des meilleures maisons.

Parfumeries, nécessaires, brosseries, peignes, gants, rapisies, gannes, ombrelles, cravates, chemises, cols, toiles, mouchoirs, foulards, peignes Masagran pour coiffure, ornements doux et de deuil, perles, fleurs, joncs de lenta, manques, éventails, sacs de nuit, bas et chaussettes de travail, gilets de peau et caleçons, chapeaux Paris et beaucoup d'autres articles non détaillés.

Dépôts d'odont de l'alier, nouveau dentifrice pour la conservation des dents, essence Frévol pour mouchoirs, savon à barbe de Guerlin, poudre et eau pour teindre les cheveux, perruques, toupets, frisettes, nichées, bandeaux. Il coiffe les dames et donne des leçons de coiffure, fournitures pour les coiffeurs 19 déc

PERDU ou EGARE le 18 de courant, à l'Eglise St Louis.— Un petit portefeuille de maroquin couleur pensée, de la grandeur de six pouces, sur quatre pouces environ de largeur, avec une vignette dorée, contenant ce qui suit:

Un billet de Francisco Lugos (en Espagnol) échu, $47
Un do de F. Morant, payable au porteur,
Un do de Louis Boulet ord. Théophile Meilleur,
Un do de Bérangerord. Joseph,
Une reconnaissance de M. A Fernandez, certifiant la perte d'un billet de Manuel Prades,
Plusieurs billets de Michel Meilleur, montant à
Un compte de Vitier pour Apollinaire Perault,
Un billet de Arthur Peyroux ord. Sévérin Latour échu,
Un do de Augustin Hardi à son ordre échu.
Un do de Pedro Barthélemy ord Virginie Balcave échu,

19 dec—1 BARTHELEMY POPULUS

PRIX REDUITS—MEUBLES FRANÇAIS.

Le soussigné voulant retrancher de son commerce les meubles et glaces françaises, vendra ces objets à prix très réduits. Il engage ses amis et le public à visiter son assortiment d'importations récentes, composé de:

Piano, armoires à glace, psyche, toilettes, lavabos, tables à ouvrage, secrétaires, commodes, consoles, fauteuils, tables rondes, guéridons, miroirs à barbe, tables de nuit, pupitres et caisses à musique, tables à jeux &c.

Glaces françaises de toutes dimensions

B. O. VIGNAUD
19 dec No. 41, rue de Chartres.

A VENDRE—Une grocerie. S'adresser à l'encoignure des rues d'Orleans et Bourgogne. 19 dec

CIGARES de la Havane—Un assortiment général des meilleures qualités, en magasin et à vendre par
19 déc J. M. CABALLERO, 31, Vieille Levée.

CAFE vert de la Havane, à vendre en magasin par
19 déc J. M. CABALLERO, 31, Vieille Levée.

SUCRE de la Havane, blanc et brun, à vendre en magasin par J. M. CABALLERO, 31, Vieille Levée.

CIGARES—30 caisses cigares américains premiere qualité, à vendre par
19 dec WM. DINN, 11 Commune.

BOTTES, souliers et brodequins—40 caisses assorties, actuellement en débarquement de la barque St. Hammond, à vendre par
19 dec FROST & Co. 10 Magasin.

CIRAGE—6 barils supérieur, à vendre par
19 dec FROST & Co, 10, Magasin.

INDIENNE—10 caisses Merrimack et autres, à vendre par FROST & Co. 10. Magasin. 19 dec

SOULIERS d'enfans—Un assortiment général, à vendre par FROST & Co. 10, Magasin. 19 dec

PAPIER—800 rames pour envelopper, simple et double, à vendre par
19 dec FROST & Co. 10, Magasin.

ARDOISES en débarquement du Michigan—8400 grandes duchesses; 16,000 vicomtesses. 21,000 grandes dames, à vendre par WM. FRERN
10 dec 80, Douane.

FARINE—500 barils superfine, à vendre par
19 dec HARRISON & WOODS, 63, Gravier

40 BARRIQUES Vin rouge, en débarquement du navire Garonne, de Bordeaux, à vendre par
19 déc AUG. MOLIER, rue St. Louis, 50

VIN rouge en caisses, ayant droit au drawback—1800 caisses vin rouge ayant droit au drawback, à vendre par
19 dec AUG. MOLIER, 50, rue St Louis

EAU DE VIE sème preuve—J. J. Rousse & J. J. Dupuy, en demi-pipes, à vendre par
19 déc J. ALBERT, 21, St. Louis

VIN de Champagne en grandes bouteilles et demi-bouteilles, qualité supérieure, à vendre par
19 déc J. ALBERT, 21, St. Louis

HUILE D'OLIVE en paniers et caisses, à vendre par
19 dec J. ALBERT, 22, St. Louis

ABSINTHE SUISSE, Kirsch et Cerises à l'eau-de-vie, à vendre par
19 déc J. ALBERT, 22, St. Louis

SUCRE de la Havane, blanc et brun, à vendre à bas prix pour clore une facture, par
19 dec J. ALBERT, 22, St. Louis

BILLETS du Trésor des Etats-Unis, à vendre par
19 dec J. ALBERT, 22, St. Louis

SUCRE raffiné de Boston.—100 caisses et barils en paina, à vendre par
19 déc. NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

SACS de Pitre—10 000, à vendre par
19 dec NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

EAU de vie et Genièvre,—11 demi pipes Otard et Dupuy, 12 pipes genièvre de Hollande marque Ananas, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
19 dec 40 Gravier

RIZ—160 barriques de la Caroline, à vendre par
19 dec NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

MAQUEREAUX. Morue et Saumons à vendre par
19 dec NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

FOULARDS de Pongee—6 caisses, à vendre par
19 déc NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

CORDAGES de Manille, à vendre par
19 dec NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

PRUNEAUX de choix et amandes coques molles, à vendre par J. ALBERT, 32 St. Louis 19 dec

EAU de vie de Cognac—Vieille eau de vie de 1809 et 1815 des marques Lecocq et Castillon en demi pipes, à vendre par J. ALBERT, 22 St. Louis 19 d

THÉ—80 caisses 13 liv. young Hyson, 30 do imperial, en débarquement du navire Memphis, à vendre par
19 dec ROBERTS & HALL, 74, Magazine.

JEANS du Kentucky—Quelques caisses, à vendre en magasin par ROBERTS & HALL,
19 dec 74, Magazine.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 7464—Pierre Gaburoche vs. ses créanciers—Que toutes les personnes intéressées dans cette affaire, aient à déduire dans les dix jours de la première publication de cet ordre, les motifs pour lesquels le tableau de distribution ne serait pas homologué et confirmé et les fonds distribués conformément audit tableau.

Par ordre de la Cour, bureau du greffier, le 14 décembre 1842. ARMAND PITOT
19 déc—8 ou 10j Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—Jeudi 15 décembre 1842—No. 20,310 Pierre Henry Coleson vs. ses créanciers—Présent l'honorable M. Buchanan, juge—Sur motion de F. Marcoudet avocat du syndic des créanciers de l'insolvable dans cette affaire, sur l'enregistrement du tableau définitif de distribution, Il est ordonné que les créanciers dudit insolvable montrent cause dans les dix jours de la première publication du présent ordre, les motifs, s'ils en ont, pour lesquels ledit tableau ne serait pas confirmé et homologué et les fonds distribués conformément audit tableau.

Extrait des minutes.
19 déc—8 ou 10j O. W. LEWIS, dép. greffier

COMPAGNIE ET BANQUE DU GAZ DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

1er. Décembre 1842.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Institution aura lieu au local de la Banque, lundi 2 janvier prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.

J. W. HOUSTON, Caissier.
1 déc—9 déc. et l. l. lund. jusq. 2 j.

COMPAGNIE DE LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

16 Décembre 1842.

Il est par le présent notifié aux actionnaires de cette Compagnie qu'une élection annuelle de cinq directeurs pour l'année courante aura lieu le lundi 26 du courant, dans la salle de lecture de la Bourse des Marchands, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.

Par ordre du Bureau
14 déc—8 W. T. RAYNAL, Secrétaire.

SUCRE EN MAGASIN—A l'entrepôt de sucre, No. 149, rue Commune. On peut en recevoir 400 boucauts. S'adresser sur les lieux à J. U. LAVILLEBEUVRE.
14 déc

ON demande une fille pour un restaurant très bien situé et bien achalandé. On obtiendra de bonnes conditions. On trouvera l'adresse au bureau de cette feuille.
8 déc—12

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI, 20 DECEMBRE 1842.

La 3me représentation de

GUILLAUME TELL,

Grand opéra en 3 actes et 4 tableaux, poème de MM. Bys et Dejouy, musique de Rossini.

Cet ouvrage sera orné de tout son spectacle, et de TROIS DECORS NOUVEAUX peints par M. REVELLE.

☞ Le spectacle commencera à six heures et demie.

SALLE DE BAL DE LA RUE CONTI.

Grand Bal paré.

POUR FILLES DE COULEUR.

Tous les Lundis et Vendredis.

Prix d'entrée..............................$1
19 nov

L'ATELIER DE M. FINN, D'OUVRAGES EN VERRE SOUFFLÉ ET FILÉ EST ACTUELLEMENT OUVERT AU No. 112 RUE DE CHARTRES, AU PREMIER. Une variété de beaux ouvrages de verre convenables pour étrennes à vendre

☞ Admission, 25 cents, les enfans moitié prix. 14 déc

GRAND DIORAMA!

PLACE ST. ANTOINE,
DERRIERE LA CATHEDRALE ST. LOUIS,
Vis à vis la rue d'Orléans—Première Municipalité

Spectacle tout à fait nouveau dans cette ville.

☞ AUJOURD'HUI aura lieu l'exposition de MAGNIFIQUES TABLEAUX, copiés d'après ceux du célèbre Daguerre, et qui ont fait l'admiration de l'Europe entière, par l'effet surprenant et par l'illusion complète qu'ils produisent sur le spectateur.

PREMIER TABLEAU.

L'INAUGURATION DU TEMPLE DE SALOMON.

Ce tableau représente le magnifique Temple de Salomon, qu'il fit bâtir dans Jérusalem.

On le voit d'abord en plein jour, de manière à laisser au spectateur le temps d'admirer toute la richesse de son architecture extérieure

Il passe ensuite par toutes les modifications de lumière, jusqu'au coucher du soleil; (effets obtenus sur la même toile par la décomposition de la lumière, nouveau procédé de peinture inventé par Daguerre). Le Temple alors illuminé progressivement à l'intérieur, répand au dehors une lumière éclatante, qui fait découvrir au spectateur étonné une foule innombrable de peuple, adorant l'arche d'alliance, que le grand prêtre vient de déposer dans le Tabernacle.

SECOND TABLEAU.

L'EBOULEMENT
DANS LA VALLÉE DE GOLDAU (en Suisse)

Ce tableau met au jour, représente cette belle Vallée, une des plus pittoresques de la Suisse; avant la grande catastrophe du 2 septembre 1806.

Après avoir subi les changemens opérés par les modifications de lumière, arrive la nuit par degrés; alors survient un violent orage accompagné d'éclairs et de tonnerre, pendant lequel, une grande partie de la montagne de Rossberg se détache avec fracas et engloutit dans sa chute le lac et le village de Goldau, ensevelissant plus de cinq cent victimes sous ses décombres. Dans le même moment on voit les habitans des environs, avec des torches, accourant sur les lieux pour porter secours aux victimes et pour contempler cet effrayant et déchirant spectacle.

TROISIEME TABLEAU.

L'INTERIEUR DE L'EGLISE
ST. ETIENNE DU MONT, A PARIS.

Ce tableau représente l'intérieur de l'Eglise St. Etienne; l'architecture est du style Renaissance et déploie aux yeux du spectateur, avec toute l'élégance et le fini que les architectes du seizième siècle donnaient à leurs bâtimens. On admire aussi le coupe extraordinaire de son jubé et ses deux escaliers à jour ornés de deux colonnes.

Vue de jour, elle se découvre au spectateur, déserte, les chaises vides, sans personne; ensuite défilent avec vue, elle arrivant à bénédiction en stroboscope.

Peu de temps après, arrive par degrés la nuit, et alors l'église s'éclairant, se remplit de monde et les chœurs se peuvent voir ... se trouvent occupés.

On voit dans le fond, le grand autel, où un prêtre, accompagné de deux enfans, célèbre la messe de minuit.

Un orgue qu'on entend alors, complète l'illusion. L'illusion qu'on éprouve est telle, qu'on croit réellement se trouver dans l'intérieur de l'église.

☞ Ouvert tous les jours au public, depuis 11 heures du matin jusqu'à 8 de l'après-midi, et depuis 6 heures du soir jusqu'à 10 heures.

Prix d'entrée....50 cents—Enfans, moitié prix.
10 déc—10

SALLE DE BAL WASHINGTON.

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.

Tous les Lundis, Mercredis et Samedis,
Durant la saison.

Prix d'entrée—une piastre. 3 dec ☞

BAL DE LA SALLE CONTI.

GRAND BAL

PARÉ ET MASQUÉ.

Les DIMANCHE,
MARDI et
JEUDI de chaque semaine.

Prix d'entrée,—Cavaliers,...........$1.

L'orchestre, sous le rapport du nombre et du talent des musiciens, est incontestablement un des meilleurs de la ville: il exécutera toutes les valses et contredanses nouvelles, dont plusieurs sont de la composition des artistes de l'orchestre. 8 nov—☞

WM. FURST a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il a réduit le prix de ses leçons de chant (l'une heure entière chaque), à dix huit piastres par mois. 12 nov—☞

LEÇONS DE MUSIQUE.

MR. & MADAME BAMBERGER, s'étant décidés à se fixer à la Nouvelle Orléans, se proposent d'y professer la musique vocale et instrumentale.

Ils offrent leurs services pour donner des leçons de chant en italien, Français et Anglais, de piano, de solfége et d'accompagnement.

Les leçons seront données, au choix des parens et des élèves, soit en ville, soit à leur demeure, No. 37, rue d'Orléans. 21 nov—☞

MAGASIN EN GROS de Marchandises de Sheffield, Birmingham et Londres, au No. 44 rue Toulouse, aux prix de manufacture.

Mr. EDWARD LEON, de New-York et d'Angleterre, vient d'ouvrir à la Nouvelle-Orléans un grand assortiment de marchandises fraîchement importées.

Couteaux et canifs, ciseaux, rasoirs, couteaux et fourchettes, plumes d'acier, cuillères de table et à thé, théières, corbeilles à pain, plaqué, parfumerie, tabatières, accordéons, porte-crayons, boîtes à peinture, et une grande quantité d'articles de goût, qu'il invite les marchands de la ville et de la campagne à venir examiner.

10 déc—

DEMANDÉ D'UN JEUNE NEGRE A LOYER.

Le propriétaire d'un jeune nègre de 12 à 14 ans, on le trouvera le placement en s'adressant au No. 22, rue St. Charles, sous la Verandah, ou à l'auteur.

VALETON FRERES,
18 dec No. 22, rue St Charles.

SUCRE raffiné et Melasse—Les soussignés agens de la raffinerie de sucre de St. Jacques, ont constamment en mains, un bel assortiment de sucre clarifié et en pains, de la raffinerie de qualité supérieure, qu'ils offrent à vendre à des prix raisonnables.

9 déc—10 ROMAN & BRANSON, 40 rue Toulouse.

AVIS—Le soussigné rappelle au public en général que le 20 du courant il vendra ses marchandises à l'encan, et l'engage à venir le visiter d'ici là. Voulant tout à vendre, il offre les articles ci-dessus à très bas prix en gros et en détail.

BENJ. LACOSTE,
6 déc. 166, rue Royale, entre Conti et St. Louis.

ROBERTS & HALL,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
74 Magasine.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MR. JACQUES LAROCHE a transporté son domicile rue de la Levée, no. 71, entre St. Louis et Toulouse, encoignure de By. Campanel. 30 nov

EXTERNAT
POUR LES JEUNES DEMOISELLES

MLLE. CŒUR a transporté son domicile de la rue St. Pierre, à la rue Royale, No 255 entre Ste. Anne et Dumaine.

Aux cours professés dans les meilleures maisons d'éducation, elle joint un cours de dessin, d'après les principes des meilleurs maîtres de Paris, sans augmentation de prix.

Les soins assidus qu'elle donne à ses élèves et l'excellence de sa méthode lui permettent d'espérer de justifier la confiance des mères de famille

Selon les désirs des parens, les élèves sont préparées à la première communion. Une instruction spéciale religieuse est faite dans la classe aussi souvent que leur état l'exige.

Mlle. Cœur peut disposer de quelques heures pour des leçons particulières. Ses prix sont modérés. 9 dec—10

☞ Le public est prévenu, qui si le capitaine, ni les consignataires du navire Français CHATEAUBRIAND, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage de ce navire.

17 dec HERBAULT FRERES, 66, St. Louis.

INSTITUTION CLASSIQUE ET COMMERCIALE,
Rue Bourbon, No. 63, Nouvelle-Orléans.

LES examens annuels des élèves de cet établissement auront lieu les 19, 20 et 21 du courant, de 9 heures et demie A. M. à 3 heures, et de 4 heures à 6 heures P. M. pendant les trois jours. La distribution des prix se fera le 21, à 11 heures A. M.

Les parents des élèves, et les personnes qui voudront bien s'intéresser à cette maison d'éducation, sont respectueusement invitées à y assister.

La rentrée des classes aura lieu le 2 janvier prochain 1843. J. F. BUFFET 17 déc—1

MUNICIPALITE No. 1.

Trésorerie du Département de la Police.

AVIS est par le présent donné aux contribuables de la 1ère. Municipalité, que le collecteur des taxes sur propriétés foncières et sur esclaves, pour l'année 1842, commencera le 1er. janvier 1843.

17 déc—1m A. J. GUIROT, Trésorier.

IL a été perdu hier au soir, 16 du courant, par la personne à qui ce droit avait été remis la veille à mon bureau, un bond de $1,545 85, tiré par F. W. Woolfolk comme principal et ayant pour cautions W. M. Lambeth et R. C. Cammack. Le susdit bond est daté du 30 juillet 1842, et signé par moi ne variateur, et fait payable à 12 mois. Le public est prévenu de ne pas l'escompter, vu que le paiement en a été arrêté, et quiconque rapportera au bureau du shérif le dit il recevra une récompense en proportion à l'effet exigée.

Nouvelle Orléans, 16 Décembre 1842.

V. ALLAIN,
17 dec—3 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

TRENTE PIASTRES DE RECOMPENSE.

Parti marron de l'habitation à Barataria, les esclaves JOHN & JOE. John est un griffe de la taille d'environ 5 pieds 10 pouces, constitution robuste; Joe est un nègre d'environ 5 pieds 9 pouces, constitution faible. Il porte habituellement des pailles bonnets d'oreilles en or.

La récompense susdite sera donnée pour l'arrestation de ces esclaves, ou quinze piastres pour l'un d'eux.

17 déc—3 A. HODGE Jr.

BANQUE DE CARROLLTON.

UNE assemblée générale des actionnaires de cette institution aura lieu le lundi, 19 décembre, au local de la Banque, rue du Canal, à 4 heures et demie P. M. Cette assemblée est convoquée conformément à une résolution adoptée à une assemblée générale des actionnaires, le 26 mars dernier.

Par ordre du Bureau,
23 nov JOHN NICHOLSON, Caissier.

FOIRE DES DAMES, POUR LES ORPHELINES.

AVIS est par le présent donné au public que cette Foire aura lieu mardi, 20 du courant, mercredi 21 et jeudi 22, commençant mardi soir à 5 heures, et mercredi et jeudi de 11 heures A. M. à 3 heures P. M., et de 6 heures P. M. à 10 heures P. M., dans la Salle de Bal de l'Hôtel St. Louis, qui a été généreusement et gratuitement mise à la disposition des dames par Mr. Alvarez.

Les entrées pour la Foire seront reçues à la Salle de Bal le lundi 19, depuis 10 heures du matin jusqu'au soir.

16 déc—9

AVIS.

LE terme de la société existant entre elle sous la raison sociale de Blair et Satterfield, expire aujourd'hui. Les noms de la société décormais seront les seuls employés par les soussignés comme associés survivants dans la liquidation des affaires.

Nouvelle-Orléans, le 10 Décembre 1842.
E. H. SATTERFIELD,
10 dec ☞ F. B. SATTERFIELD.

LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public qu'ils ont formé une société sous la raison sociale de E. H. Satterfield & Co, et qu'ils continueront les affaires de commission dans cette ville. Ils sollicitent respectueusement le patronage de leurs amis et du public.

E. H. SATTERFIELD,
10 dec—☞ F. B. SATTERFIELD,
90, Magasine.

ARTICLES nouveaux, reçus par le soussigné:

Saumon en petits barils,
Macaroni et vermicelli,
Sardines et petits pois,
Raisins verts en barils,
Buckwheat en petits barils,
Salaisons assorties de Marseilles,
Saucissons de Lyon et de Marseille,
Bœuf fumé
Champignons secs.
14 déc J. B. LORELLE, encoignure Royale et Douane

VIN—J. E. Lorelle continuera à vendre aux familles d'excellent vin de Bordeaux par douzaine de bouteilles de même que par barriques, à prix très modérés.
11 déc J E LORELLE, enc. Royale et Douane

AVIS D'ENCAN.

AVIS D'ENCAN.

Le soussigné ayant été sollicité par ses nombreux amis, de continuer les ventes à l'encan, en magasin, a le plaisir d'annoncer au public qu'il a pris des arrangements avec MM. G. B. Beard et M. N. Wood, sous la raison de G. B. Beard & Wood, afin d'avoir des ventes régulières au magasin spacieux situé à l'encoignure des rues des Magasins et de la Commune. Les jours réguliers de ventes seront les mardis et jeudis pour les meubles, &c, et les mercredis et samedis pour les comestibles, marchandises sèches, &c. Il espère que le patronage dont on l'honorait, sera continué en vendant également.

Son bureau, pour la vente des biens-fonds, esclaves, actions, cargaisons &c. est toujours au No. 46, rue des Magasins, près de l'Arcade. J. A. BEARD,
29 nov—30 Encanteur

PAR LE MARSHALL
DES ETATS-UNIS.

EN FAILLITE.

COUR DE DISTRICT DES E. U., pour le district oriental de la Louisiane, No. 306.

J. A. Durel, chargé de la vente des biens de P. E. Trasco, en faillite.

En vertu d'un ordre de cour émané de l'honorable Cour de District des Etats Unis, pour le district susdit, j'exposerai en vente publique, lundi, 19 décembre 1842, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale,

La moitié indivise de quatre lots de terre, au faubourg Tréme, dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Kerlerec, Claiborne et Robertson, désignés par les Nos. 11, 12, 13 et 14, sur un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, sous la date du 27 septembre 1836 et déposé dans l'office de Carlile Pollock.

Les lots No. 11, 12 et 13 contigus l'un à l'autre, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Esplanade, entre les rues Claiborne et Robertson, et 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No. 14 ayant, mesure française, 41 pieds 6 pouces de face à la rue Robertson, commençant à 120 pieds de l'encoignure de la rue Esplanade et s'étendant de 120 pieds 8 pouces en profondeur sur le côté de la rue Esplanade, et 170 pieds 6 pouces sur le côté de la rue Kerlerec, et ayant 47 pieds 6 pouces de largeur dans le fonds.

Conditions de la vente: comptant.

Les actes de vente aux dépens des acquéreurs par devant Achille Chiapella, notaire public.

A. SIDNEY ROBERTSON,
25 nov—3—12, 5, 19. Marshall des E. U.

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS—District Oriental de la Louisiane.—No. 425.—E. A. Bradford, chargé de la vente des biens de J. B. Pouvetie, en faillite.

En vertu d'un ordre de Cour émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis, pour le District susdit, je vendrai à l'encoignure des rues du Maine et Royale, le vingt-troisième jour de décembre 1842, à 10 heures A. M.

367 bouteilles vieux Médoc;
13 demijeannes do;
1 lot de paniers de vin de Champagne;
5 demijeannes vin vieux de Porto;
61 paniers anisette et liqueurs;

Un assortiment général de vins consistant en Hock, Chambertin, Bourgogne, etc.

Une grande quantité de fruits conservés au vinaigre et à l'eau-de-vie, et un assortiment général de groceries pour famille, d'excellente qualité.

Aussi: les ustensiles du magasin ci-dessus occupé par le dit failli.

Conditions de la vente, comptant.

A. SIDNEY ROBERTSON,
14 déc—14 19 20 Marshal des E. U.

VENTES DE SHERIF.

COUR DE COMMERCE.—No. 4494.—Abner L. Gaines vs. la Banque des Planteurs de l'Etat du Mississippi.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, au Café de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le vendredi 30 décembre 1842, à midi:

Trois BONDS en faveur des président, directeurs & Co. de la Banque des Planteurs de l'Etat du Mississippi, souscrits par Samuel W. Lambdin et R. C. Ballard, en sécurité, datés du 10 avril 1841, et payables comme suit: l'un de la somme de $4,500, à six mois de sa date; l'autre de la même somme de $4 500, à douze mois de sa date; et le dernier aussi de la somme de $4,500, à dix-huit mois de sa date.

Ces billets portent intérêt à raison de 8 pour cent l'an.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions,—comptant. L. A. DUCROS,
19 déc—30 en 10j Shérif de la Cour de Commerce

COUR DE COMMERCE.—No. 3686.—La municipalité No. 2 vs John Rice.—No. 3688—La banque d'Orléans vs. le même.—En vertu de deux writs de saisies et d'autres fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, au café de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le vendredi 20 janvier 1843, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Trois certains lots de terre situés dans la municipalité No. 2, désignés par les Nos. Trois, Quatre et Cinq, d'après un plan particulier, de huit lots dans l'îlet formé par les rues Phillippa, du Cirque, Gravier et de la Commune. Lesdits lots de terre ayant ensemble 79 pieds 6 pouces face à la rue Gravier et 101 pieds 6 pouces, face à la rue Phillippa, et 100 pieds de profondeur du coté Ouest et 86 pieds 6 pouces de profondeur du coté Nord; lequel dernier côté touche au lot No. Deux dudit plan.

La propriété ci-dessus décrite forme l'angle N. O. des rues Phillippa et Gravier.

Ensemble les améliorations qui sont dessus.

Conditions: comptant.
L. A. DUCROS,
19 dec—30 en 10j Shérif de la Cour de Commerce

COUR DE COMMERCE.—No. 4,480—La Banque des Artisans et des Commerçans vs. Elias Snow—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique au café de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le samedi 31 décembre 1842, à midi,

Vingt actions du fonds capital de la Banque des Artisans et des Commerçans, saisies dans l'affaire et dessus.

Conditions: comptant
L. A. DUCROS,
19 déc—3 en 10j Shérif de la Cour de Commerce

COUR DE COMMERCE—No. 4,399—R. Heath & co. vs. Peter Cunningham—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, au Café de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le vendredi, 20 janvier 1843, à midi,

Les esclaves WILLIAM et DARBY, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.
L. A. DUCROS,
19 déc—26 en 3 Shérif de la Cour de Commerce.

COUR DE COMMERCE—No. 4,460—La Banque des Artisans et des Commerçans vs. Alan Lee—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique au café de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le samedi, 31 décembre 1842,

Vingt actions du fonds capital de la Banque des Artisans et Commerçans, saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant
L. A. DUCROS,
19 dé—31 en 10j Shérif de la Cour de Commerce.

Tufts & Hobart vs. Samuel Galeis.

COUR DE PAROISSE — No 13,888.— En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et du consentement des parties, il sera vendu, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le dix-neuf décembre 1842, à midi

L'esclave GEORGE, nègre âgé d'environ 26 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant.
V. ALLAIN,
6 dé—19 en 10j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

AVIS LEGAUX

EN FAILLITE.

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS, District Oriental. Louisiane—Présent l'hon. Theo. McCaleb—16 décembre 1842—Dans la faillite de Jean-Jacques Montfort—J. P. Benjamin chargé de la vente—Pétition pour vendre—Sur lecture de la pétition dudit chargé de vendre les biens abandonnés par ledit failli, et sur lecture de la vente y suggérée, il est ordonné,

1o. Dix lots de terre dans la ville de Milneburg, sur les bords du lac Ponchartrain, numérotés 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, dans l'îlet No. 15. 2o Un lot de terre situé au Lowburg, sur les bords du lac Ponchartrain, paroisse de St Tammany, désigné par le No. 11 sur le plan dressé et déposé en l'étude de Christy, notaire public. 3o. L'îlet No. 182 au faubourg Franklin, borné par les rues des Libéraux, des Pêcheurs, des Arts et de Craps. 4o. Cinq lots de terre dans la paroisse de Livingston à Ponchatoula appelée Pinhumos, sur le chemin conduisant du Gentilly ... ensemble les améliorations qui sont dessus ... 5o. Un lot de terre au faubourg Washington, désigné par le No. 4 de l'îlet No. 8, d'après un plan de ... Félix de Armas, notaire public de la Nouvelle Orléans ... Sylvia Termer: Pour l'acquéreur, comptant; pour les biens fonds un tiers comptant, et le reste à six mois de crédit en billets endossés ... hypothèque; les acquéreurs devant avoir le privilége d'escompter leurs billets à 10 pour cent par an—toutes ces propriétés étant plus particulièrement décrites et spécifiées dans la cédule dudit chargé de vente et annexée à sa pétition. Il est ordonné que l'audition de ladite pétition aura lieu jeudi 29 décembre, à 10 heures du matin, lieu et heure auxquels les créanciers de la faillite et toutes autres personnes y intéressées peuvent comparaître et déduire les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles la demande faite dans la pétition ne serait pas accordée. N. R. JENNINGS,
17 déc—6 Greffier de la Cour des E. Unis

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS—District oriental de la Louisiane—Présent l'hon Theo. H. McCaleb—16 décembre 1842—Dans la faillite de Henry Legendre—F. B. Conrad, chargé de la vente—Sur lecture de la pétition dudit chargé de la vente des biens abandonnés par ledit failli, consistant en:

1o. Un lot de terre en cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, Hôpital, Dauphine et Quartier, ensemble avec un petit morceau de terre rue Bourgogne, ainsi que tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; de même que quatre actions du fonds capital de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane. Termes de la vente: l'acquéreur devant assumer le paiement de l'emprunt fait à ladite banque sur actions montant à $4,000 dûs le 2 de janvier 1843, avec privilége de renouveler ledit emprunt d'année en année, en payant vingt pour cent sur l'emprunt original qui était de $5000. La balance, moitié comptant et l'autre moitié à 12 mois de crédit.

2o. Douze lots de terre dans la paroisse de Jefferson, à 10 milles au-dessus de cette ville, sur la rive droite du Mississipi, mesurant chaque un arpent de face sur quarante arpents de profondeur, entre lignes. Termes de la vente, un tiers comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois.

3o. Quatre esclaves, à savoir: Tom, Lewis, Harriet et Fanny. Conditions: comptant.

4o. Des meubles de maison, proposés d'être vendus à la résidence du failli; au comptant.

Le tout plus particulièrement décrit et spécifié dans la cédule dudit chargé de vente, et annexé à sa pétition. Il est ordonné que l'audition de ladite pétition aura lieu jeudi 29 décembre, à 10 heures du matin, lieu et heure auxquels les créanciers de la faillite et toutes autres personnes y intéressées peuvent comparaître et déduire les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles la demande faite dans la pétition ne serait pas accordée.

N. R. JENNINGS,
17 déc—6 Greffier de la Cour des E. U.

AVIS.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer au public, à leurs connaissances de la ville comme à celles de la campagne qu'ils ont ... dans les autres Etats, qu'ils ont ouvert un magasin de grocerie dans la rue St. Charles, 2de. Municipalité (sous l'Hôtel Verandah.)

On trouvera chez eux, généralement tous les articles de choix à l'usage des familles, à des prix très modérés.

VALETON FRERES,
13 dec 21, St. Charles, sous le Verandah Hotel.

PORTRAITS D'APRES NATURE VIVANTE ET APRES DECES.

LANSOT prévient le public et ses amis, qu'il a transporté son nouvel atelier, rue Royale 166, en face le magasin de M. Durand, au second au-dessus du magasin de librairie de Mme. Rose Delamary.

De jour ou de nuit, M. Lansot se rendra au domicile des personnes décédées pour faire leur portrait.

La grande quantité de portraits qu'il a faits après décès depuis 9 ans, et le succès qu'il a obtenu, lui permet d'assurer aux familles qui s'adresseront à lui, qu'il les satisfera complètement. 14 déc—2 an 1d

M. L. DE PONTELLI, arrivant de Paris, a l'honneur de prévenir le public qu'il fait le PORTRAIT en tous genres et donne des leçons en ville et chez lui.

Rue ROYALE, No. 147 entre Toulouse et St.-Louis
10 dec—1

AVIS—Les soussignés recevront en paiement pour des marchandises qu'ils ont à vendre, les billets de la troisième municipalité à cinq semaines, pour le plaster!
14 déc CASTAING & LOMBARD, 39, rue Conti

P. B. BAINS,
Calle San-Felipe, No. 20, entre Levée y Condé.
FABRICANTE DE TABACO DE FUMAR Y RAPE.
16 dec Nueva-Orleans.

P. F. BAINS,
FABRICANT DE TABAC A FUMER ET A PRISER,
Rue St. Philippe No. 20.
Entre Levée et Condé.

POUR CAUSE DE DEPART.

A VENDRE l'entière, l'établissement de ... depuis dix ans, par ... la rue ...

[illegible]

MARCHANDISES ...

[illegible]

S. B. BLOSSMAN,

VENTES DE CE JOUR.

PAR R. B. SYKES.

IL sera vendu, cet après-midi, lundi 19 du courant, à 4 heures, sur la Levée, au bout de la rue Gravier, 143 barils de Farine, en partie endommagés et ... vente pour compte de qui il appartiendra.

Conditions,—comptant. 16 déc—1

PAR R. B. SYKES.
Vente de Meubles.

IL sera vendu, aujourd'hui lundi 19 du courant, à 11 heures A. M. à l'encoignure des rues Notre-Dame et Commerce, une quantité de Meubles consistant en:

Sofas, Bureaux à toilette, Chaises, Tables, Bois de lit, Tapis, Miroirs, Tables rondes, Verrerie, Ustensiles de cuisine, &c. &c.

Mis en vente pour payer le magasinage et le remboursement d'avances faites. 16 déc—1

PAR M. BARNETT Sr.,
112, rue de Chartres.

IL sera vendu aujourd'hui, à 10 heures, à son magasin d'encan,

300 caisses raisins.
100 de fromages.
50 sacs café de Rio, huile d'olive, riz, porc et sucre.

AUSSI: Un assortiment général de marchandises sèches, meubles, verreries et 30 caisses bottes, souliers et brodequins. 16 dec

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. FERNANDEZ.

MARDI prochain, 20 du courant, à 10 heures et demie A. M. à l'encoignure des rues Ste. Anne et Burgundy, il sera vendu le contenu d'un cabaret et grocerie, en gros et en détail.

Conditions à la vente. 19 déc—1

PAR JOS. A. BEARD,
45, rue des Magasins.
Genièvre de Hollande.

IL sera vendu à l'encan mardi, 20 du courant, à midi, au No. 45, rue des Magasins:

Huit pipes genièvre de Hollande supérieur.

Conditions, comptant. 19 dec

PAR R. B. SYKES.

IL sera vendu, mercredi 21 du courant, à 10 heures A. M. à sa salle d'encan, au second étage du magasin en face de l'Arcade, rue des Magasins,

300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, comprenant un assortiment général.

60 caisses et colis Marchandises Sèches.

Des catalogues seront prêts le matin de la vente.

19 déc—3

PAR R. B. SYKES.

IL sera vendu vendredi, 23 du courant, à dix heures et demie du matin, au magasin No. 34, rue Gravier, les articles suivans, pour clore des consignations:

236 milliers cigares de la Havane, assortis.
5 barils pâte de Goyave et gelée.
100 rames papier à écrire.
9 caisses vieux vin de Madère.
30 do vieux vin de Porto.
30 do vieux vin de Port Mahon.
2 demi barils poivre à oignons.
7 demi-paniers Port.
7 barils vin de Champagne.
4 demi pipes de Cognac.
4 barils de cendre.
31 caisses ... de Pérou.
100 paniers Anisette.
40 caisses ... de sel.
1 ... Java.
1 pipe genièvre Hollande.
12 ... Bordeaux.
20 demi-paniers Chambertin et Bourgogne.
20 demi-paniers vin Madère.
30 paniers huile douce.
32 demi-paniers ... de Naples.

Des installations de ... poêles etc. 19 déc—3

Rhum en barils et poinçons.
PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu, sur la Levée, en face de la rue de Canal, mardi prochain 20 du courant, à 4 heures de l'après-midi, sans réserve et pour du comptant:

80 barils Rhum américain, de première preuve,
25 poinçons vieux Rhum, de quatrième preuve,
2 pipes Eau-de-Vie française 17 dec—3

PAR E. TASTET.
186, rue de Chartres.

IL sera vendu mardi 20 décembre, à 10 heures à son magasin d'encan,

400 caisses comprenant un assortiment complet de chapeaux, bottes, souliers et brodequins.

Des catalogues seront prêts de bonne heure le matin de la vente 17 dec.

Grande vente pour clore des consignations.
PAR J. A. BEARD & Co.
45, rue des Magasins.

IL sera vendu à l'encan, mardi 20 du courant, à 10 1/2 heures et les jours suivants, au magasin, rue des Magasins, No. 45, pour clore des consignations, et vendu sans réserve,

600 sacs café de Rio,
1000 barillets clous de Boston, dimensions assorties,
100 caisses savon de Boston,
100 do blanc de baleine,
33 tierçons riz de la Caroline du Sud,
100 caisses morue,
400 caisses tabac manufacturé,
10 barriques huile de baleine, blanchie, épurée d'hiver supérieure,
1000 rames papier à envelopper,
100 barils de résine,
100 packages thé impérial, poudre à canon, Pouchong, Young Hyson, &c. &c.
90 caisses marchandises du pays,
10 balles toile à draps Appleton,
16 caisses chapeaux poils ras, castor et Russie.

Aussi—Une variété d'articles, tels que:

Amidon, chandelles moulées, &c. &c.

Conditions:—Toutes les sommes au-dessous de $300 comptant, de $300 à $600, 60 jours, de $600 à $1000, 4 mois, et au-dessus, 6 mois, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs.

Aucune marchandise ne sera délivrée avant l'acceptation des endossemens.—10 pour % de remise pour du comptant.
14 déc

Grand stock de Marchandises sèches et de Vins.
PAR VINCENT & DE FERIET,
116, rue de Chartres.

IL sera vendu, mardi prochain 20 du courant, à 10 heures au magasin de M. Benjamin Lacoste, rue Royale, No. 166, son stock entier de marchandises sèches et vins, consistant en un grand et bel assortiment d'articles de toilette et de fond, bien convenable pour le commerce de la ville.

La vente commencera tous les jours à la même heure et continuera jusqu'à ce qu'il ait été disposé de tout le stock.

Les vins consistent en ce qu'il y a de meilleurs, marques offertes en vente jusqu'à ce jour. 13 déc—7

Vins vieux rares et de choix.
PAR W. H. ROBERTSON & co
A. L. FERNET, Encanteur.

IL sera vendu mercredi 21 du courant, à 11 heures, au magasin de M. O. L. Clifford, 47, encoignure des rues Poydras et Magasin.

Un assortiment de vins de choix et rares, consistant en 30 douzaines, Madère et Sherry, provenant d'un des plus anciens stocks du Maryland.

Des catalogues et des échantillons seront prêts le matin de la vente. 12 dec

Frederick Frey & F. W. Frendenthal vs. leurs créanciers et les créanciers de Frederick Frey & co.
PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu mardi, 27 du courant, à midi, à la Bourse de Cité rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse de la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 21 novembre 1842, et sous la direction du syndic, les actions de banques et d'assurances et autres, ci-après décrites, appartenant à Frederick Frey & co, par eux abandonnées à leurs créanciers, savoir:

20	actions du fonds capital de la Compagnie de Navigation, $100 par action payées		
20	do	de Dessèchement $100	do
5	do	de la Banque des Marchands, $75	do
20	do	de la Banque des Marchands et Artisans $100	do
5	do	de la Banque de l'E at de la Louisiane $100	do
20	do	de la Banque de l'Echange $50	do
10	do	de la Banque de Carrollton $50	do
20	do	$100	do
20	do	d'Assurance de la Nlle Orléans $100	do
20	do	de la Presse à Vapeur de la Levée $100	do

Conditions: comptant. 16 déc

PAR P. K. TRICOU.

Pollain, Bellocq & Degolas et autres, contre Loudemsley.
pour la cession forcée.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Commerce, en date du 5 décembre 1842, il sera vendu le samedi 24 décembre, à midi, à la Bourse de Cité, rue St Louis,

44 comptes dus à la faillite de B. Loudemsley. On pourra prendre connaissance du tout en s'adressant au bureau de l'encanteur susdit.

Conditions—comptant.
14 déc—26, 13, 19 et 24 dec

Frédérick Frey et F. W. Frendenthal vs leurs créanciers et les créanciers de Frederick Frey & co.
PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu mardi, 17 janvier, 1843, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Charles Maurian, juge de la Cour de Paroisse de la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 21 décembre 1842, et sous la direction du syndic, les immeubles ci-après décrits appartenant à la faillite de Frédérick Frey & co. abandonnés par eux à leurs créanciers;

No. 1. Trois lots de terre avec un grand magasin en bois situés sur la promenade Triton, entre le débarcadère de Mobile et la rue Philippa, mesurant ensemble, mesure anglaise, 70 pieds de face à la promenade Triton, sur une profondeur de 125 pieds et six pouces sur la ligne attenant à la rue Philippa et 141 pieds et 9 pouces sur la ligne attenant au débarcadère de Mobile.

Conditions de la vente: $4,620 comptant, avec huit pour cent d'intérêt du 26 mars 1843, et la balance 1/3 comptant le reste à 6, 12, 18, 24 et 30 mois de crédit.

No. 2. Un lot de terre situé dans la rue Bacchus, faubourg Lafourche, désigné par le No. 4, dans l'îlet No. 86, sur un plan dressé par B. Buisson, voyer en date du 23 avril 1841, et déposé en l'étude de J. Mossy, notaire public, ledit lot mesurant, mesure anglaise, 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Bacchus, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.

No. 3. Un lot de terre avec une maison en bois à deux étages, situé dans la rue Terpsichore, entre les rues Nayades et Prytanée, mesurant, mesure anglaise, 34 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Terpsichore, sur une profondeur de 111 pieds 10 pouces 3 lignes entre lignes parallèles.

No. 4. Un lot de terre situé sur la batture, face au faubourg Livaudais, dans la paroisse de Jefferson, désigné par la lettre X sur un plan dressé par Benjamin Buisson voyer, en date du 21 avril 1841, et déposé en l'étude de J. Mossy, notaire public. Ledit lot mesurant 96 pieds 9 pouces de face à la rue de la Levée, s'étendant sur le chemin public à 190 pieds 4 pouces sur la ligne séparant du lot V et 160 pieds 9 pouces sur la ligne le séparant du lot V, avec tous les droits de batture.

Conditions de la vente: pour les Nos. 2, 3 et 4, un cinquième comptant et la balance à 6, 12, 18, 24 et 30 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque sur la propriété vendue, et dix pour cent d'intérêt du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, par devant J. Mossy notaire public 22 d c—12,19,26 déc 2,9,17j.

LE soussigné prévient le public en général, qu'à partir de ce jour il vendra en gros et en détail à des prix très modérés, un joli assortiment de marchandises de saison jusqu'au 20 décembre prochain, époque à laquelle la balance sera vendue par MM. Vincent & De Feriet.

Indiennes françaises et américaines, de blanc et chemise unis pour meuble, de pur bordure, siamoises françaises, percalins, cotonnades grands et petite largeur, mousseline laine unie et imprimée, dentelles imprimées pour habillemens d'enfans, gros de Naples changé, rayé, broché, glacé et uni, foulards de soie noirs, blancs et de couleur, gros du Rhin et de Suisse, lustrine, satins pour robes, satin noir, blanc, vert, ponceau et cerise, foulard pour robe, velours en pièce, noir vert, dahlia et ponceau, robes et garniture, unis et brodés, de satin noir et couleur, dentelles de Naples de No. 1 à 24 ... No. 30, rubans de velours noir et couleur, de ... pour bonnets et souliers, rubans noir et blancs ... gros de Naples, italiennes noire de couleur, satin broché et lacet couleur, gazes de Gros noir, de ... mitaines longues, filet noir et blanc, pour femme et fillettes, gants de soie noirs, blancs, unis et brodés, de ..., bas de coton, ... noir, blanc, de couleurs et brodés, gants de peau, ... bas de laine, bas ... de gris, ... noir, blanc et souliers ... Bonnets, collets ... fichus ... en soie, de ... cravates blanches, cravates noires, ... bretelles, etc. ... linge de table, fil et ouvré, à grand rabais.

BENJ LACOSTE,
8 nov 166, rue Royale, entre Conti et St. Louis

AVIS—Le détenteur d'une traite tirée en ma et dernier de Boston, sur Jameson Reset, vendra bien la présenter au paiement à la pharmacie de ce dernier à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Marmonne, vis-à-vis la Western Exchange de la ville de Lafayette. 13 déc—5

BILLETS de Municipalité No. 3—Un Piano, conventionné pour commerçans à vendre par le consign ... pour cent piastres, payables en billets de la 3me. municipalité.

J. E. LORELLE.
16 dec Encoignure Royale et Douane

A LOUER—Un comptoir très commode au grand et ... un magasin encoignure Commune et Magasin, la ... s'adresser à G. B. BEARD & WOOD.
15 nov—10

SEL—... de Liverpool ... en débarquement ... à vendre ...
ALEX. PARK & Co., 60, Commune

MESSAGE

DU PRESIDENT DES ETATS-UNIS.

AU SENAT ET A LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS DES ETATS-UNIS.

Nous avons toujours les mêmes motifs pour exprimer notre profonde gratitude au grand créateur de toutes choses, pour les nombreux bienfaits qu'il a répandus sur nous, comme peuple. Graces aux bonnes saisons, le laboureur a aujourd'hui ses granges abondamment remplies, et toutes les nécessités de la vie, sans parler du superflu, regorgent de toutes parts. Tandis que tant d'autres nations pleines de révolution et d'industrie, peuvent à peine, à force de travail, trouver les moyens de subsister, le plus grand mal que nous ayons à combattre est la difficulté que nous éprouvons à écouler dans les différentes régions ce qui nous reste de nos produits, après en avoir pris ce qui est nécessaire à notre propre consommation. L'état sanitaire du pays a été cette année, à quelques exceptions près, très satisfaisant; sous l'empire des libres et sages institutions qui les régissent, les Etats-Unis ont fait un grand pas vers la haute destinée que la Providence semble leur avoir marquée. Exempts d'agitations intestines et en paix avec tout le monde, nous avons en toute liberté pour songer aux meilleurs moyens qui peuvent assurer et augmenter la félicité d'un peuple. Telles sont les circonstances avec lesquelles vous vous êtes assemblés dans vos chambres respectives, et qui nous ont aujourd'hui réunis pour prier et remercier Dieu des bienfaits qu'il nous a accordés et lui en demander la continuation.

Je vous félicite, concitoyens, de l'heureux changement survenu dans l'aspect de nos relations étrangères depuis mon dernier message. Les sujets de plaintes qui avaient existé de tous temps entre les Etats-Unis et la Grande Bretagne, augmentés encore par des circonstances irritantes, menaçaient sérieusement la paix publique. La difficulté de terminer à l'amiable les questions à régler entre les deux pays n'avait pas peu augmenté, depuis si longtemps que ces questions étaient en litige. Les opinions de l'Exécutif sur les différens sujets relatifs à ces questions, vous avaient été franchement énoncées dans le message d'ouverture de la dernière session. La nomination d'un ministre spécial de la Grande Bretagne aux Etats-Unis avec pleins pouvoirs de négocier cette affaire sur tous les points, indiquait le désir, de la part de l'Angleterre, de la terminer amicalement, et ce ministre a trouvé l'Exécutif dans des dispositions semblables à celles avec lesquelles il était venu. Le traité qui s'en est suivi, ayant été ratifié par les deux gouvernemens, une copie de ce traité, avec la correspondance qui l'a accompagné, vous est actuellement communiquée. Je suis certain que vous ne trouverez rien à objecter à ce traité, et qu'il est un moyen de conserver indéfiniment les relations amicales existant actuellement entre les deux gouvernemens. La question de paix ou de guerre entre les Etats Unis et la Grande Bretagne, est une question du plus grand intérêt, non seulement pour les Etats-Unis, mais encore pour tout le monde civilisé; car maintenant il n'est guères possible que la guerre éclate entre ces deux pays sans que la paix de toute la chrétienté n'en soit troublée. L'effet immédiat du traité sur les Etats-Unis se fera sentir par la sécurité accordée aux entreprises du commerce, qui, ne craignant plus longtemps d'être interrompu, étendra ses spéculations plus avant dans les mers, rapportera des produits des différens pays en échange des nôtres qu'il y aura porté. Il n'y a rien dans le traité qui compromette, même de la plus légère manière, l'honneur et la dignité des deux nations. Après le règlement de la ligne des frontières, qui sera toujours un sujet de difficultés entre les Etats et entre les individus, la question qui semblait susciter les plus grands embarras était celle qui se rattache à la traite d'Afrique.

Par l'article 10 du traité de Gand il était expressément déclaré que: "attendu que le trafic des esclaves est irréconciliable avec les principes de l'humanité et de la justice, et attendu que, et Sa Majesté et les Etats Unis désirent continuer leurs efforts pour arriver à son entière abolition, il est agréé par le présent que chacune des deux parties contractantes fera tout ce qui dépendra d'elle pour arriver à un si noble but." Dans l'exécution des lois et des stipulations du traité de la Grande Bretagne, les croiseurs anglais manquèrent de vouloir s'arroger le droit de visiter les bâtimens naviguant sous le pavillon américain; cette coutume non seulement aurait porté une atteinte sérieuse à nos droits maritimes, mais elle aurait soumis à des vexations continuelles une branche de notre commerce qui prend chaque jour de l'accroissement et qui a besoin de la protection particulière du gouvernement. Et quoique Lord Aberdeen dans sa correspondance avec les ministres américains à Londres eut formellement refusé le droit de retenir un bâtiment en haute mer, même s'il était rencontré avec une cargaison d'esclaves à bord, et qu'il eut seulement restreint les prétentions de l'Angleterre à une simple visite pour information, toujours est-il que l'Exécutif ne put pas concevoir comment une telle visite pour information pourrait être exercée sans retarder le voyage et conséquemment interrompre le commerce. Cette prétention peut donc n'être que le droit de visite présenté sous une forme nouvelle et exprimé en d'autres termes, et c'est pourquoi j'ai fort bien senti qu'il était de mon devoir de déclarer dans mon message annuel au Congrès qu'un tel droit ne pouvait pas exister, et que les E.-Unis avaient et le pouvoir et la force nécessaires pour empêcher que leur pavillon servit à couvrir des actes défendus par ces lois et rejetés par la censure morale du monde.

Considérant le message comme une lettre d'instruction, notre ministre alors résidant à Paris comprit qu'il devait se placer sur le même terrain dans les observations qu'il crut de son devoir de présenter à M. Guizot et par suite au Roi des Français, contre ce qui était appelé le Quintuple Traité; et sa conduite dans cette circonstance lui a mérité l'approbation de son gouvernement. C'est d'après ces vues qu'a été rédigé le huitième article du traité qui ordonne que "chaque nation aura dans les mers d'Afrique une flotte dont la force ne sera pas au-dessous de quatre-vingts canons, et qui agira séparément, d'après les instructions de leurs gouvernemens respectifs et pour l'exécution de leurs lois et obligations respectives." On verra que de cette manière les principes énoncés dans le message ont été pleinement maintenus et que les stipulations du traité de Gand seront exécutées de bonne foi par les deux pays, qui ainsi se trouve éloigné tout prétexte d'intervention de la part d'un gouvernement étranger dans notre commerce, pour quelque cause que ce soit. De cette manière les Etats-Unis, tout en conservant la liberté des mers, ne s'en serviront jamais comme un prétexte pour se dispenser de l'accomplissement des stipulations du traité, ni comme un principe pour donner assistance à un commerce réprouvé par nos lois. Un arrangement semblable par les autres grandes puissances ne pourrait pas manquer de faire disparaître de l'Océan le commerce des esclaves, sans l'interposition d'un nouveau principe dans notre code maritime. Il nous est maintenant permis d'espérer que cet exemple une fois établi sera suivi par quelques unes d'entr'elles, sinon par toutes. Nous pourrons ainsi, de cette manière, fournir une protection convenable au commerce légal dans ces mers, en suivant les préceptes d'une saine politique et nous conformant aux vœux de la justice et de l'humanité.

Nous avions un sujet de plus pour nous réjouir, si le traité avait embrassé tous les points susceptibles d'amener par la suite un malentendu entre les deux gouvernemens. Le territoire des Etats Unis, communément appelé l'Oregon, situé sur l'océan Pacifique, au nord du 42ème degré de latitude, et sur une partie duquel la Grande Bretagne élève quelques prétentions, commence à attirer l'attention de nos concitoyens, et toute cette population qui avait réclamé ce qui n'était qu'un véritable désert dans les régions adjacentes, est préparée à se répandre dans tous ces vastes districts qui s'étendent des Montagnes-Rocheuses à l'Océan Pacifique. Avant que des prétentions individuelles s'établissent sur ces terres, une politique saine veut que les deux gouvernemens fassent tous leurs efforts pour régler les réclamations respectives. Il est devenu évident dès le principe des dernières négociations que l'époque n'était pas favorable pour déterminer ces droits, il pourrait en résulter des discussions qui se prolongeraient de manière à empêcher le règlement d'affaires plus importantes, et l'Exécutif n'a pas cru convenable d'abandonner tous les avantages de l'arrangement honorable d'autres difficultés d'un grand intérêt et d'une grande importance, parce que celle-ci, qu'il n'était pas aussi urgent de terminer, resterait en litige. Quoique les difficultés au règlement desquelles il a été sursis, ne soient pas de nature à troubler la paix entre les deux pays avant plusieurs années, je ne remettrai cependant pas à insister auprès de la Grande Bretagne pour les terminer. Tous les autres sujets d'importance commerciale entre les deux pays seront également l'objet de ma sollicitude, et j'ai de bonnes raisons pour croire qu'il est également de l'intérêt de la politique de l'Angleterre et de celle des Etats Unis de saisir le moment où les plus grandes difficultés ont déjà été aplanies, pour cimenter la paix et l'union des deux pays, en faisant argument disparaître tout ce qui pourrait par la suite amener une collision.

Nos relations avec les autres puissances de l'Europe continuent à être sur le pied le plus amical; les traités actuellement existant avec elles ont été strictement exécutés, et je saisirai toutes les occasions compatibles avec les intérêts des Etats Unis pour augmenter les bases de nos communications commerciales. La paix avec tout le monde est la véritable fondation de notre politique, et nous ne pouvons la conserver qu'en pratiquant une justice égale et impartiale avec tous. Notre grand désir consistera seulement à entrer dans cette rivalité qui a rapport au bien général, à la culture des sciences, à l'agrandissement du champ sur lequel s'exercent les arts mécaniques et à l'extension, sur terre et sur mer, du commerce, cette grande source de la civilisation. Nous abstenant avec soin de nous immiscer dans les questions qui ne compromettent que les intérêts politiques de l'Europe, il nous est permis d'espérer que les gouvernements européens s'abstiendront d'intervenir dans les affaires qui ne regardent que les Etats du continent américain.

Le 25 avril dernier, les commissaires des Etats Unis nommés en vertu de la convention avec la république du Mexique, du 11 avril 1839, ont fait au département de l'état, le rapport final des travaux de la commission. D'après ce rapport, il paraît que le montant total réclamé aux réclamations, évalué par les commissaires et l'arbitre nommé en vertu de la convention, s'élève à deux millions vingt-six mille soixante-dix-neuf piastres et soixante-huit cents. L'arbitre ayant pensé que les fonctions des commissaires expiraient en même temps que celles des commissaires, renvoya au bureau de la convention sans les régler, les réclamations admises par les commissaires américains, et fixées à un montant de neuf cent vingt-huit mille six cent vingt piastres et quatre-vingt-huit cents.

D'autres réclamations dont le montant s'élevait à trois millions trois cent trente-six mille huit cent trente-sept piastres et cinq cents, ont été soumises au bureau trop tard pour être examinées. Le ministre des Etats Unis à Mexico a été dûment autorisé à faire la demande du paiement du montant alloué aux termes de la convention, et conformément aux dispositions de l'acte du Congrès du 12 juin 1840. Il a également reçu ces instructions pour communiquer à ce gouvernement ce qu'attendait le gouvernement des Etats Unis relativement aux réclamations qui n'ont pas été réglées conformément aux dispositions de la convention, et relativement à d'autres réclamations de citoyens des Etats Unis contre le Mexique.

Il lui a été également transmis d'autres instructions aux quelles il devra se conformer, dans le cas il ne serait pas possible au gouvernement mexicain de faire un paiement total des réclamations, en espèces ou valeurs équivalentes.

Je suis heureux de pouvoir vous dire que des nouvelles favorables à la juste satisfaction du montant réclamé, ainsi qu'aux dispositions équitables, relativement aux autres réclamations, ont été dernièrement reçues de Mr. Thompson, ministre des Etats-Unis, qui a promptement et ponctuellement suivi les instructions qui lui ont été envoyées par son gouvernement sur un sujet aussi important.

(Pour la suite du Message, voir la 1ère page.)